

# DELIBERATION DU BUREAU

### N°2021-06/31B

## Objet : MISSION KENYA 2020 : CENTRE DE RESSOURCES EAU ET SANTE DANS LE COMTE DE BARINGO AU KENYA TRANCHE B

L'an deux mille vingt et un, le 02 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau : 10 Pour : 8
En exercice : 10 Vote : Contre : 0
Présents : 8

Présents: 8 Abstention:

<u>Présents</u>: Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS,

Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

<u>Absents excusés</u>: François BONNEAU, Louis SALA.

<u>Secrétaire de séance</u> : Robert OLIVE

<u>Date de convocation</u>: 26 mai 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Le 20 février 2019, le Bureau a décidé de demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour un projet de coopération au Kénya.

La participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon était alors de 51 317, 40€ TTC (42 764,50€ HT sur la Délibération).

Lors de la recherche d'un lieu de forage, financée par le biais de la convention N°2019 0414, l'hydrogéologue local nous a déconseillé de forer sur le site de l'école de Rabai mais plutôt plus haut sur les contre forts ; solution qui s'est avérée concluante avec un forage fournissant une eau de très bonne qualité pour une quantité avoisinant les 18 m³/heure.

Ce nouveau lieu de forage a demandé une révision de la stratégie et des installations que nous avions envisagées. En effet, le gouvernement local nous a demandé, malgré l'éloignement, de fournir de l'eau à l'école de Rabai ainsi qu'à la communauté locale de Marigat, nouvelle communauté pouvant bénéficier de la distribution d'eau propre à la consommation, augmentant ainsi la dimension du projet qui ne desservira plus seulement 3000 personnes mais bénéficiera à 5000 habitants.

#### Ainsi, la Tranche A réalisée de 2018 à 2020, a consisté en :

- La création d'un forage pouvant produire un débit de 15m3/h, équipé d'un périmètre de protection grillagé ,
- La fourniture et la pose d'une pompe immergée de type Grunfos -SP alimentée en énergie solaire,
- La création d'un réservoir de stockage, d'un réseau de distribution de 2 km en DN 50, 2,1 km en DN 63 et 3,4 km en DN 90,
- La création et le raccordement de 3 kiosques à eau,
- La création et l'alimentation de 2 réservoirs (1 pour l'école de Rabai" et 1 pour la maternité du dispensaire d'Eldume),
- La formation d'autochtones pour la maintenance et le fonctionnement des installations,

- La structuration d'un comité de gestion de l'eau pour assurer la tarification, le recouvrement et la gestion du service ,

pour un coût de 130 717,69 € et une aide financière de l'Agence de l'Eau s'élevant à 91 502,38 €.

#### La Tranche B restant à réaliser (2020-2022) consistera à :

- Etablir la connexion du réseau depuis le kiosque 3 à N'TEPES, objectif originel,
- La création d'un réseau en diamètre 50mm et de 3500 mètres linéaires pour cette tranche,
- Construction et connexion du kiosque 4.

Le coût des travaux estimatif pour cette tranche est de 66 698,23 €. Le coût total de l'opération s'élèverait à 197 415,92 € TTC (Tr A 130 717,69 € + Tr B 66 698,23 €)

La Communauté de Communes a participé à hauteur de 39 215,31€ TTC pour la Tranche A, et sa participation s'élèverait à 20 009,47 € TTC pour la Tranche B.

La participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour ce projet modifié, s'élève donc à 59 224,78 € TTC au total, soit une différence de + 7 907,38 € TTC pour un projet d'un montant de 197 415,92 € TTC.

Aussi, il est proposé au Bureau de demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau d'un montant de 46 688,76 €, soit 70 % du coût de la tranche B.

#### Tableau de financement prévisionnel définitif :

FINANCEMENTS SOLLICITES					
FINANCEURS	Tranche A		Tranche B		TOTAL
Agence de l'Eau	70%	91 502,38 €	70%	46 688,76 €	138 191,14 €
AUTOFINANCEMENT					,
CCSR	30%	39 215,31 €	30%	20 009,47 €	59 224,78 €
TOTAL	100 %	130 717,69 €	100%	66 698,23 €	197 415,92 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

APPROUVE le projet de réalisation de la Tranche B de l'opération,

DECIDE de solliciter l'Agence de l'Eau, pour l'obtention d'une aide financière complémentaire conformément au plan de financement ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

DES COMMUNES SUD ROUSSILLON

Accusé de réception en préfecture 066-246600282-20210602-2021-06-31B-DE Date de télétransmission : 04/06/2021 Date de réception préfecture : 04/06/2021